



Municipalité de Gryon

Gryon, le 3 mars 2025

AU CONSEIL COMMUNAL

De et à

1882 GRYON

Préavis no 03/2025

Acquisition d'un véhicule utilitaire JAC/ électrique pick-up

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le véhicule Toyota Hilux 4x4 acquis en 2012 affiche un châssis très abimé et rouillé. En 2019 et en 2023 nous avons investi deux fois env CHF 6000.- de carrosserie pour passer les expertises, ce qui n'a pas empêché la rouille de continuer son grignotage. Il est temps de changer ce véhicule qui ne pourra plus être expertisé sans grands frais.

Proposition de remplacement

Nos services extérieurs ont besoin de véhicules 4x4 et les exigences climatiques pour 2050 nous poussent à nous tourner vers des énergies propres telles que l'électricité. Des essais ont pu être testés sur des véhicules nouvellement disponibles et ils ont donné entière satisfaction. Nous avons opté pour un utilitaire de la marque chinoise JAC, existante depuis 1964 et initialement spécialisée dans la construction de camions. Le groupe VW détient en outre une participation de 75% dans la joint-venture avec Jac. Les véhicules de cette marque sont importés en Suisse depuis 2019 et disposent d'un réseau de concessionnaires formés.

Dès lors, nous vous prévoyons l'achat de deux véhicules simultanément, avec possibilité d'un rabais intéressant de fr. 2'000.- par véhicule. En effet et selon le montant déjà porté au budget 2025 du service des eaux, le Dacia du responsable sera également remplacé car datant aussi de 2012 et devant être expertisé.



Par ailleurs, une saleuse de 550 kg à poser sur le pont d'un pick-up serait un complément bienvenu à la grosse saleuse posée sur un Meili qui a parfois des petits soucis techniques, toujours dans les moments inopportuns (grosses chutes de neige pluies verglaçantes etc). Le cas échéant, nous n'avons pas d'autres alternatives que d'appeler les services extérieurs de Villars qui finissent leurs propres voies avant de venir nous dépanner ce qui peut prendre du temps. Pour obtenir les pièces de réparation, il faut souvent un à deux jours.

En outre, lors des périodes où le salage est moins important et se concentre principalement à Cergnement, fond des Pars, parkings de Frience et quelques coulées un pick-up serait moins coûteux, plus silencieux et plus rapide qu'un gros engin. Cette saleuse peut être installée en 5 minutes soit sur le pick-up thermique ou sur l'électrique. Données techniques : Saleuse hiltip poly HTS 550, capacité 550 l de sel, 145kg poids à vide



Description technique du véhicule, des agrégats

Véhicule de base :

Garantie d'usine	3 ans/100'000 km
Moteur EV et garantie	5 ans/200'000 km
Puissance	212 kW (288 ch)
Vitesse maximale	140 km/h
Boîte de vitesses	Automatique
Poids à vide	2'425 kg
Poids total autorisé	3'260 kg
Charge utile	910 kg
Charge de traction de la remorque	2'000 kg
Autonomie	330 km
Puissance de la batterie kWh	88.02 kWh
Garantie de la batterie	8 ans/300 000 km
Temps de charge AC (lent) (* SOC 15% - 100%)	6 h 50 min
Chargement AC	jusqu'à 9 kW
Temps de charge DC (rapide) (* SOC 30% - 80%)	35 min
Chargement DC	jusqu'à 88 kW

Agrégats pour dito :

- Chargeurs
- Crochet de remorquage

Nous prévoyons dès lors d'installer une borne de rechargement électrique au dépôt communal. A terme, il est prévu d'équiper aussi la Maison de commune, ces deux bâtiments communaux étant destinés à recevoir des panneaux solaires.

Détail des coûts :

- Véhicule de base JAC	CHF	42'000.-
- Crochet de remorque	CHF	3'500.-
- 1 saleuse	CHF	16'000.-
- Borne recharge électrique pour le dépôt	CHF	2'700.-
sous total	CHF	64'200.-
Homologation routière et préparation	CHF	800.-
Prix de vente TTC	CHF	65'000.-

Aucune reprise du véhicule actuel n'a été négociée avec le revendeur de la marque JAC et nous tenterons de le vendre en direct, certainement pour l'exportation, le montant correspondant étant indiqué ultérieurement dans les comptes de l'année courante.

Le total du présent préavis sera amorti en une fois par un prélèvement au compte 9282.840 « Réserve pour investissements futurs ».

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- vu le préavis no 03/2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

1. *d'autoriser la Municipalité à acquérir un véhicule « JAC T9 »*
2. *d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 65'000.-*
3. *de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt dans les limites autorisées par le plafond d'endettement*
4. *de porter cette acquisition au compte d'investissement 430.5060.104 et de bilan no 9146.104 « JAC T9 »*

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic  La secrétaire
 
P.-A. Burnier E. Moreillon

Délégué municipal : M. Grégoire Perrin